

Présentation du programme national "Savoir Rouler À Vélo" (SRAV)



Le 9 janvier 2018, le Comité Interministériel à la Sécurité Routière (CISR) a adopté une mesure visant à « accompagner le développement de la pratique du vélo en toute sécurité ».

L'opération « Savoir Rouler à Vélo » (SRAV) vise la généralisation de l'apprentissage de la pratique du vélo en autonomie pour l'ensemble des enfants, avant l'entrée au collège.

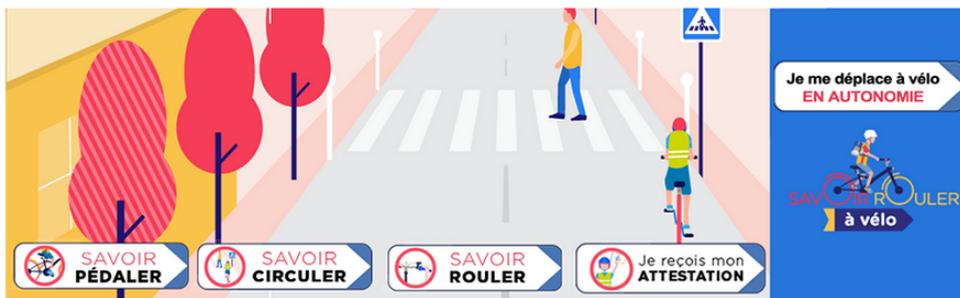
En 10 heures, le "Savoir Rouler à Vélo" (SRAV) permet aux enfants de 6 à 11 ans de :
Devenir autonome à vélo, Pratiquer quotidiennement une activité physique, Se déplacer de manière écologique et économique.



Cliquez sur les images pour accéder aux ressources !

Les 3 étapes du "Savoir Rouler à vélo" (SRAV)

Pour obtenir son attestation, l'élève doit réaliser les 3 étapes suivantes :



1^{ère} étape : Savoir PédaLER - Maîtriser les fondamentaux du vélo.

Il s'agit d'acquérir un bon équilibre et d'apprendre à conduire et piloter son vélo correctement : pédaler, tourner, freiner.

2^{ème} étape : Savoir Circuler - Découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé.

Il s'agit de savoir rouler en groupe, communiquer pour informer les autres d'une volonté de changer de direction et découvrir les panneaux du code de la route.

3^{ème} étape : Savoir Rouler à Vélo - Circuler en situation réelle.

Il s'agit d'apprendre à rouler en autonomie sur la voie publique et à s'approprier les différents espaces de pratique.

Retrouvez
toutes les infos et ressources
sur le site

<https://sports.gouv.fr/savoir-rouler-a-velo/>

